

# Procès-verbal du Conseil Municipal CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du lundi 27 avril 2026 19:00 à SALLE DES FETES  
R.MERIAUDEAU**

Quorum : 8

**Membres présents :**

Lucile BOUVIER, Isabelle DUCHENE, Brice FAVIER, Jean-Charles GAUTHIER, Mélanie GICQUEL, Sandrine GRONDIN, Jérôme JANON, Marie-Noëlle LECLERCQ, Jessica MILLOT, Evelyne PELISSIER, Valentin RAMOS, Ugo TAMBELLINI, Antonio TRINDADE DE SOUSA, Thierry VERGAIN

**Membres excusés et représentés par pouvoir :**

David FATOU (donne pouvoir à : Brice FAVIER)

**Membres Absents :**

**Président de séance :** Thierry VERGAIN

**Secrétaire de séance :** Evelyne PELISSIER

**Ordre du jour de la séance :**

Ordre	Texte ordre du jour	Nom du rapporteur
1	Approbation de l'ordre du jour du 27 avril 2026	Thierry VERGAIN
2	Approbation du procès-verbal de la séance CONSEIL MUNICIPAL du 30/03/2026	Thierry VERGAIN
3	DELIBERATION N°2026-04-09 : VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES	Thierry VERGAIN
4	DELIBERATION N°2026-04-10 : VOTE DU CFU 2025 BUDGET PRINCIPAL BREGNIER-CORDON	Evelyne PELISSIER
5	DELIBERATION N° 2026-04-11 : AFFECTATION DU RESULTAT 2025 BUDGET PRINCIPAL	Evelyne PELISSIER
6	DELIBERATION N°2026-04-12 : VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2026	Evelyne PELISSIER
7	DELIBERATION N° 2026-04-13 : VOTE DU CFU 2025 BUDGET CITE DE L'ENFANT	Evelyne PELISSIER
8	DELIBERATION N°2026-04-14 : AFFECTATION DU RESULTAT 2025 BUDGET CITE DE L'ENFANT	Evelyne PELISSIER
9	DELIBERATION N° 2026-04-15 : VOTE DU BUDGET 2026 CITE DE L'ENFANT	Evelyne PELISSIER
10	DIVERSES INFORMATIONS	Thierry VERGAIN
11	QUESTIONS DES CONSEILLERS	Tous les Conseillers

**Détails des projets / délibérations :**

**Approbation de l'ordre du jour du 27 avril 2026**

Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 15 voix Lucile BOUVIER, Isabelle DUCHENE, David FATOU, Brice FAVIER, Jean-Charles GAUTHIER, Mélanie GICQUEL, Sandrine GRONDIN, Jérôme JANON, Marie-Noëlle LECLERCQ, Jessica MILLOT, Evelyne PELISSIER, Valentin RAMOS, Ugo TAMBELLINI, Antonio TRINDADE DE SOUSA, Thierry VERGAIN

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 0

-----  
Approbation du procès-verbal de la séance CONSEIL MUNICIPAL du  
30/03/2026



## Procès-verbal du Conseil Municipal CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du lundi 30 mars 2026 19:00 à SALLE DES FETES  
R.MERIAUDEAU**

Quorum : 8

**Membres présents :**

Lucile BOUVIER, Isabelle DUCHENE, David FATOU, Brice FAVIER, Jean-Charles GAUTHIER, Mélanie GICQUEL, Sandrine GRONDIN, Jérôme JANON, Marie-Noëlle LECLERCQ, Jessica MILLOT, Evelyne PELISSIER, Ugo TAMBELLINI, Antonio TRINDADE DE SOUSA, Thierry VERGAIN

**Membres excusés et représentés par pouvoir :**

Valentin RAMOS (donne pouvoir à : Mélanie GICQUEL)

**Membres Absents :**

**Président de séance :** Thierry VERGAIN

**Secrétaire de séance :** Evelyne PELISSIER

**Ordre du jour de la séance :**

Ordre	Texte ordre du jour	Nom du rapporteur
1	Approbation de l'ordre du jour	Thierry VERGAIN
2	Approbation du PV du 21 mars 2026	Thierry VERGAIN
3	DELIBERATION N°2026-03-06	Evelyne PELISSIER

	FIXANT LES INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS	
4	DELIBERATION 2026-03-07 : ATTRIBUTIONS DE DELEGATIONS AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL	Thierry VERGAIN
5	DELIBERATION 2026-03-08 : DESIGNATION DES DELEGUES A LA REGIE DES EAUX DE LA CCBS	Ugo TAMBELLINI
6	DIVERSES INFORMATIONS	Thierry VERGAIN
7	<b>QUESTIONS DES CONSEILLERS</b>	tous les conseillers

**Détails des projets / délibérations :**  
**Approbation de l'ordre du jour**

Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 15 voix Lucile BOUVIER, Isabelle DUCHENE, David FATOU, Brice FAVIER, Jean-Charles GAUTHIER, Mélanie GICQUEL, Sandrine GRONDIN, Jérôme JANON, Marie-Noëlle LECLERCQ, Jessica MILLOT, Evelyne PELISSIER, Valentin RAMOS, Ugo TAMBELLINI, Antonio TRINDADE DE SOUSA, Thierry VERGAIN

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 0

-----  
**DELIBERATION N° 2026-04-09 : VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES**

Dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale et de la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales, les communes bénéficient à partir de l'année 2021 du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Le transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties, accompagné de l'application d'un coefficient correcteur, doit assurer la neutralité de la réforme de la taxe d'habitation pour les finances des communes. Ce transfert de taux n'a également aucun impact sur le montant final de taxe foncière réglé par le contribuable local.

Par conséquent, afin de reconduire un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties pour l'année 2026 équivalant au taux global appliqué en 2021 sur le territoire de la commune, il est proposé de reconduire en 2026 le niveau voté par la commune en 2025, à savoir 34,57 %.

Le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties n'est pas impacté par la réforme de la fiscalité directe locale et il est proposé de reconduire en 2026 le niveau voté par la commune en 2025, à savoir 36,27 %.

Enfin, il est proposé de voter le taux de 12,75% pour la taxe d'habitation qui s'applique sur les résidences secondaires.

Il est proposé de fixer pour 2026 les taux d'impositions suivants :

- Taxe foncière (bâti) : **34.57%**
- Taxe foncière (non bâti) : **36.27%**
- Taxe d'habitation résidence secondaire (TH) : **12,75%**.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

***Après en avoir délibéré,***

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces taux.

Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 15 voix Lucile BOUVIER, Isabelle DUCHENE, David FATOU, Brice FAVIER, Jean-Charles GAUTHIER, Mélanie GICQUEL, Sandrine GRONDIN, Jérôme JANON, Marie-Noëlle LECLERCQ, Jessica MILLOT, Evelyne PELISSIER, Valentin RAMOS, Ugo TAMBELLINI, Antonio TRINDADE DE SOUSA, Thierry VERGAIN

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 0

---

## **DELIBERATION N° 2026-04-10 : VOTE DU CFU 2025 BUDGET PRINCIPAL BREGNIER-CORDON**

Conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. En conséquence, M. le Maire s'étant retiré, sous la présidence d'Ugo TAMBELLINI;

Le I de l'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le « compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ». Le compte financier unique a vocation à devenir, à partir de 2026, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens.

Le budget général de l'exercice 2025 pour lequel le compte financier unique vous est soumis par M. le président Ugo TAMBELLINI s'est exécuté du 01/01/2025 au 31/12/2025 pour les opérations de la section d'investissement et du 01/01/2025 au 31/12/2025 pour les opérations de la section de fonctionnement.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

### **VOTE DU CFU 2025 BUDGET PRINCIPAL**

#### **Investissement**

Dépenses	Prévu :	<b>944 222,32</b>
	Réalisé :	<b>374 554,20</b>

	Reste à réaliser :	<b>158 023,16</b>
Recettes	Prévu :	<b>944 222,32</b>
	Réalisé :	<b>341 026,85</b>
	Reste à réaliser :	<b>269 392,40</b>

### **Fonctionnement**

Dépenses	Prévu :	<b>1 929 045,52</b>
	Réalisé :	<b>1 336 980,91</b>
	Reste à réaliser :	<b>0,00</b>
Recettes	Prévu :	<b>1 929 045,52</b>
	Réalisé :	<b>1 993 164,64</b>
	Reste à réaliser :	<b>0,00</b>

### **Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	<b>-33 527,35</b>
Fonctionnement :	<b>656 183,73</b>
Résultat global :	<b>622 656,38</b>

Ces résultats sont repris au budget de l'exercice 2026

Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré, M. le maire étant sorti au moment du vote, le conseil municipal délibère sur le compte financier unique du maire de l'exercice 2025 :

1° Donne acte de la présentation faite du compte financier unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus ;

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de M. le Président : APPROUVE le CFU du budget principal pour l'année 2025.

Commentaires :

Résultats de vote :

Pour : 11 voix Lucile BOUVIER, Isabelle DUCHENE, Jean-Charles GAUTHIER, Mélanie GICQUEL, Jérôme JANON, Marie-Noëlle LECLERCQ, Jessica MILLOT, Evelyne PELISSIER, Valentin RAMOS, Ugo TAMBELLINI, Antonio TRINDADE DE SOUSA

Contre : 0 voix

Abstentions : 3 voix David FATOU, Brice FAVIER, Sandrine GRONDIN

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 1

-----  
**DELIBERATION N° 2026-04-11 : AFFECTATION DU RESULTAT 2025  
 BUDGET PRINCIPAL**

**13400 COMMUNE DE BREGNIER-CORDON**  
**DELIBERATION DU 27 AVRIL 2026**  
**CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2025**

Le 27 avril 2026 , réuni sous la présidence de Thierry VERGAIN Maire  
 Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2025  
 Considérant  
 Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2025  
 Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants  
 :

	RESULTAT CFU 2024	VIREMENT A LA SI En 2025 -1068	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2025	RESTES A REALISER 2025  D R	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	110788,9		-144316,25	158023,16 269 392,40 €	111369,24	77 841,89 €
FONCT	648565,92		7617,81			656 183,73 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération  
 d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en  
 priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025</b>		<b>656 183,73 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b>		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	<b>REC SI</b>	<b>- €</b>
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) <span style="float: right;">- €</span>		
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	<b>REC SF</b>	<b>656 183,73 €</b>
Ligne 001= 33 527,35 €	<b>DEP SI si chiffre négatif</b>	
Ligne 001=	<b>REC SI si chiffre positif</b>	<b>- €</b>
<b>Total affecté au c/ 1068 :</b>		
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025</b>		
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement		

**Commentaires :**

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 15 voix Lucile BOUVIER, Isabelle DUCHENE, David FATOU, Brice FAVIER, Jean-Charles GAUTHIER, Mélanie GICQUEL, Sandrine GRONDIN, Jérôme JANON, Marie-Noëlle LECLERCQ, Jessica MILLOT, Evelyne PELISSIER, Valentin RAMOS, Ugo TAMBELLINI, Antonio TRINDADE DE SOUSA, Thierry VERGAIN

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 0

-----  
**DELIBERATION N° 2026-04-12 : VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2026**

## VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2026 :

### Investissement

Dépenses: **797 301,88**

Recettes : **685 932,64**

### Fonctionnement

Dépenses: **1 910 190,02**

Recettes : **1 910 190,02**

Pour rappel, total budget :

### Investissement

Dépenses: 955 325,04(dont 158 023,16 de RAR)

Recettes : 955 325,04(dont 269 392,40 de RAR)

### Fonctionnement

Dépenses: 1 910 190,02(dont 0,00 de RAR)

Recettes : 1 910 190,02(dont 0,00 de RAR)

Le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de M. le Maire : APPROUVE le budget principal 2026

Commentaires :

Résultats de vote :

Pour : 12 voix Lucile BOUVIER, Isabelle DUCHENE, Jean-Charles GAUTHIER, Mélanie GICQUEL, Jérôme JANON, Marie-Noëlle LECLERCQ, Jessica MILLOT, Evelyne PELISSIER, Valentin RAMOS, Ugo TAMBELLINI, Antonio TRINDADE DE SOUSA, Thierry VERGAIN

Contre : 0 voix

Abstentions : 3 voix David FATOU, Brice FAVIER, Sandrine GRONDIN

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 0

---

## DELIBERATION N° 2026-04-13 : VOTE DU CFU 2025 BUDGET CITE DE L'ENFANT

Conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. En conséquence, M. le Maire s'étant retiré, sous la présidence d' Ugo TAMBELLINI,

Le I de l'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le « compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ». Le compte financier unique a vocation à devenir, à partir de 2026, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens.

Le budget cité de l'enfant de l'exercice 2025 pour lequel le compte financier unique vous est soumis par M. le président Ugo TAMBELLINI s'est exécuté du 01/01/2025 au 31/12/2025 pour les opérations de la section d'investissement et du 01/01/2025 au 31/12/2025 pour les opérations de la section de fonctionnement.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

### **VOTE DU CFU 2025 BUDGET CITE DE L'ENFANT**

#### **Investissement**

Dépenses	Prévu :	<b>76 248,40</b>
	Réalisé :	<b>36 494,82</b>
	Reste à réaliser :	<b>0,00</b>
Recettes	Prévu :	<b>76 248,40</b>
	Réalisé :	<b>57 244,29</b>
	Reste à réaliser :	<b>11 821,00</b>

#### **Fonctionnement**

Dépenses	Prévu :	<b>809 304,88</b>
	Réalisé :	<b>679 982,79</b>
	Reste à réaliser :	<b>0,00</b>
Recettes	Prévu :	<b>809 304,88</b>
	Réalisé :	<b>910 528,35</b>
	Reste à réaliser :	<b>0,00</b>

#### **Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	<b>20 749,47</b>
Fonctionnement :	<b>230 545,56</b>
Résultat global :	<b>251 295,03</b>

Ces résultats sont repris au budget de l'exercice 2026

Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré, M. le maire étant sorti au moment du vote, le conseil municipal délibère sur le compte financier unique du maire de l'exercice 2025 :

1° Donne acte de la présentation faite du compte financier unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus ;

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de M. le Président : APPROUVE le CFU du budget cité de l'enfant, pour l'année 2025

Commentaires :

Résultats de vote :

Pour : 11 voix Lucile BOUVIER, Isabelle DUCHENE, Jean-Charles GAUTHIER, Mélanie GICQUEL, Jérôme JANON, Marie-Noëlle LECLERCQ, Jessica MILLOT, Evelyne PELISSIER, Valentin RAMOS, Ugo TAMBELLINI, Antonio TRINDADE DE SOUSA

Contre : 0 voix

Abstentions : 3 voix Brice FAVIER, Sandrine GRONDIN, David FATOU

N'ont pas pris part au vote : 0  
Absents lors du vote : 1

## DELIBERATION N° 2026-04-14 : AFFECTATION DU RESULTAT 2025 BUDGET CITE DE L'ENFANT

13403 CITE DE L'ENFANT  
DELIBERATION DU 27 AVRIL 2026  
CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2025

Le 27 avril 2026 , réuni sous la présidence de Thierry VERGAIN  
Maire  
Après avoir entendu le CFU de l'exercice 2025  
Considérant  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement  
2025  
Constatant que le CFU présente les résultats suivants :

	RESULTAT CFU 2024	VIREMENT A LA SI 2025 -1068	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2025	RESTES A REALISER 2025  D R	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-33748,40		54497,87	11 821,00	11 821	32570,47
FONCT	-11322,12		241867,68			230 545,56 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération  
d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement  
et doit en  
priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

### Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025</b>		230 545,56 €
<b>Affectation obligatoire :</b>		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) REC SI		- €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) REC SF		230 545,56 €
Ligne 001=	- € DEP SI si chiffre négatif	
Ligne 001=	20 749,47 € REC SI si chiffre positif	- €
<b>Total affecté au c/ 1068 :</b>		
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025</b>		
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement		

Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 15 voix Lucile BOUVIER, Isabelle DUCHENE, David FATOU, Brice FAVIER, Jean-Charles GAUTHIER, Mélanie GICQUEL, Sandrine GRONDIN, Jérôme JANON, Marie-Noëlle LECLERCQ, Jessica MILLOT, Evelyne PELISSIER, Valentin RAMOS, Ugo TAMBELLINI, Antonio TRINDADE DE SOUSA, Thierry VERGAIN

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 0

---

## DELIBERATION N° 2026-04-15 : VOTE DU BUDGET 2026 CITE DE L'ENFANT

### VOTE DU BUDGET PRIMITIF CITE DE L'ENFANT 2026

Vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2026 :

#### Investissement

Dépenses: **176 580,98**

Recettes : **164 759,98**

#### Fonctionnement

Dépenses: **835 255,12**

Recettes : **835 255,12**

Pour rappel, total budget :

#### Investissement

Dépenses: **176 580,98** (dont 0,00 de RAR)

Recettes : **176 580,98** (dont 11 821,00 de RAR)

#### Fonctionnement

Dépenses: **835 255,12** (dont 0,00 de RAR)

Recettes : **835 255,12** (dont 0,00 de RAR)

Le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de M. le Maire : APPROUVE le budget cité de l'enfant 2026

Commentaires :

Résultats de vote :

Pour : 12 voix Lucile BOUVIER, Isabelle DUCHENE, Jean-Charles GAUTHIER, Mélanie GICQUEL, Jérôme JANON, Marie-Noëlle LECLERCQ, Jessica MILLOT, Evelyne PELISSIER, Valentin RAMOS, Ugo TAMBELLINI, Antonio TRINDADE DE SOUSA, Thierry VERGAIN

Contre : 0 voix

Abstentions : 3 voix David FATOU, Brice FAVIER, Sandrine GRONDIN

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 0

---

## DIVERSES INFORMATIONS

### DIVERSES INFORMATIONS

#### \*DATES A RETENIR

-Vendredi 5 juin à 19h00 séance du Conseil Municipal (cette date est imposée par la Préfecture en vue de choisir les élus qui pourront voter pour les sénatoriales).

-Samedi 13 juin kermesse de l'école qui se déroulera à Izieu.

-Vendredi 19 juin Fête de la musique

-Vendredi 10 juillet 1ère étape du Ain Bugey Valromey Tour 2026 au départ de Brégnier-Cordon qui mènera les coureurs jusqu'à Artemare.

-Samedi 11 juillet Fête du Plan d'Eau

\*Concernant la structure EXO3D, il n'y a plus de directeur, son remplacement est prévu le 8 mai.

---

## QUESTIONS DES CONSEILLERS

### QUESTIONS DES CONSEILLERS

\*Mr Brice FAVIER demande si le vide grenier organisé par une association de Belley à Bregnier-Cordon le 7 juin allait utiliser la salle des fêtes?.  
Mr le Maire réponds que non.

Plus aucune question.  
La séance est clôturée à 20H12.

---

Le Secrétaire de séance,  
Evelyne PELISSIER

Fait à BRÉGNIER-CORDON,  
Le 04/05/2026 ,  
Le Maire

